

Modalités d'inscription en classe de 2^{nde} au lycée Saint-John Perse.

Madame, Monsieur,

Vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant sur le **service en ligne de Télinscription via Educonnect**, il.elle est affecté.e en classe de 2^{nde} au lycée Saint-John Perse. Nous serons heureux de l'accueillir. Pour cela, son inscription nécessitera **trois étapes indispensables** :

1. Valider son inscription en utilisant le service en ligne. (A partir du 30/06/2026 – 14h30)

À cette occasion, vous devrez:

- **Vérifier les langues vivantes** suivies et choisir éventuellement **un enseignement facultatif** parmi ceux proposés au lycée.
- **Mettre à jour la fiche de renseignements administratifs**, pour votre enfant et vous,

2. Prendre connaissance de l'ensemble des informations relatives à la scolarité de votre enfant au lycée et préparer les pièces du dossier à constituer. Tous les documents (notes d'informations, documents à télécharger et pièces à fournir) sont disponibles sur notre site internet <https://www.lycee-saint-john-perse.fr> sur [la page spéciale dédiée aux inscriptions](#).

3. Finaliser l'inscription en apportant au lycée les différents documents dûment renseignés et les pièces demandées jeudi 02 juillet ou vendredi 03 juillet 2026 en respectant impérativement le planning ci-dessous

Jeudi 02 juillet 2026

Les élèves dont les noms commencent par les **lettres E à K** doivent venir s'inscrire de **08h30 à 10h00**

Les élèves dont les noms commencent par les **lettres S à Z** doivent venir s'inscrire de **10h30 à 12h30**

Les élèves dont les noms commencent par les **lettres A à B** doivent venir s'inscrire de **14h00 à 16h00**

Vendredi 03 juillet 2026

Les élèves dont les noms commencent par les **lettres L à M** doivent venir s'inscrire de **08h30 à 10h00**

Les élèves dont les noms commencent par les **lettres C à D** doivent venir s'inscrire de **10h30 à 12h30**

Les élèves dont les noms commencent par les **lettres N à R** doivent venir s'inscrire de **14h00 à 16h00**

Pour le retour de ces pièces, nous vous remercions de bien vouloir venir au lycée accompagner votre enfant, Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Si l'inscription n'est pas effectuée dans ces délais, votre enfant perdra le bénéfice de son affectation au lycée. En effet, la place sera considérée comme vacante et sera attribuée par les services académiques à un autre élève.

Remarque :

Toutes les informations concernant la vie de l'établissement se trouvent sur le site internet <https://lycee-saint-john-perse.fr>. A la rentrée scolaire, chaque parent se verra attribuer un **code d'accès au site PRONOTE** qui permettra de consulter les emplois du temps, les résultats aux évaluations, les absences, le cahier de texte électronique de la classe ainsi que les informations concernant la vie de la classe et de l'établissement. De même avec **Educonnect**, vous continuerez à utiliser les **services en lignes proposés par l'Education Nationale** pour réaliser de nombreuses démarches liées à la scolarité de votre enfant (**renseignements administratifs, bourses, orientation...**)

Ces sites devront être utilisés régulièrement (la quasi-totalité des informations seront diffusées par voie électronique). **Il est dans ce cadre indispensable de bien renseigner une adresse courriel fonctionnelle et régulièrement utilisée lors de l'inscription notamment pour recevoir et prendre connaissance de vos codes d'accès à Pronote.**

Jean-Christophe Drappier
Proviseur